



Programme AVOT OUBANIM

Parachat Bé'houkotai



Le moment hebdomadaire de partage, d'élévation et de joie des parents avec leurs enfants



1 HEURE

1 heure d'étude Parents -
Enfants pédagogique et ludique



1 QUIZZ

1 Quizz hebdomadaire
où les gagnants sont publiés



1 SOIRÉE

Une soirée organisée chaque mois dans une
communauté avec des cadeaux à gagner



1 TIRAGE AU SORT

1 tirage au sort par mois pour
gagner des super cadeaux

Pour faciliter la lecture

- ? précède la question
- La réponse est sur fond de couleur
- 🔍 les indices précédés d'une bulle
- 📖 Les remarques et commentaires sont en retrait
Ainsi, le parent pourra directement visualiser les questions, les points essentiels à traiter, et les parties qu'il souhaitera développer avec l'enfant.

PARACHA

Chapitre 26, verset 3

Ce Passouk nous dit : "Si vous allez dans Mes lois, que vous gardez Mes Mitsvot et les accomplissez". Il est suivi d'une série de bénédictions qu'Hachem enverra sur le peuple juif.

Le Midrach demande : Que signifie "Si vous allez dans Mes lois" ? Cela ne peut pas vouloir dire "Si vous gardez Mes Mitsvot et les accomplissez", puisque le Passouk nous le dit ensuite ! Il répond que cela signifie : "**Si vous peinez dans l'étude de la Torah.**"

Il y a deux manières de peiner dans l'étude de la Torah.

1. Faire l'effort de comprendre ce qu'on étudie

Sur les propos de Rava (cf. Guemara Brakhot, page 6) "**La récompense de l'étude, c'est la réflexion**", Rachi explique qu'il ne suffit pas de lire ce qu'on apprend. Il faut y réfléchir, en approfondir le sens.

2. Faire l'effort de se déplacer pour étudier

La Guemara Ména'hot (page 7) raconte qu'un grand Rav

Suite en page 2



PARACHA SUITE

appelé Avimi a oublié le contenu du traité Ména'hot. Il s'est donc rendu chez son élève, Rav 'Hisda, pour lui demander de le lui enseigner de nouveau.

Il aurait pu demander à Rav 'Hisda de venir chez lui pour cela, mais a préféré faire lui-même l'effort du déplacement pour que, par ce mérite, **Hachem l'aide à se rappeler de cette partie de la Torah orale.**

En conclusion, lorsqu'on s'est inscrit à un cours de Torah, il est important d'y aller, même lorsqu'on aurait des raisons d'y renoncer (fatigue, pluie etc...). Cela fait partie des efforts à fournir pour l'étude de la Torah, et Hachem nous en récompensera.

Choul'hane Aroukh, chapitre 131, Halakha 7

HALAKHA

Ce Chabbath est appelé **Chabbath Mévarekhim. On y bénit le mois de Sivan.**

Cette année, Roch 'Hodech Sivan aura lieu ce lundi soir, et toute la journée de mardi.

Le Choul'han 'Aroukh dit que **depuis Roch 'Hodech Sivan jusqu'après Chavouot, on ne fait pas de Ta'hanoun** (c'est-à-dire qu'on ne dit pas les supplications quotidiennes habituellement récitées après la répétition de la 'Amida).

? Pourquoi ne fait-on pas Ta'hanoun depuis Roch 'Hodech Sivan ?

Car à **Roch 'Hodech Sivan, les Bné Israël sont arrivés au mont Sinaï.** Ils ont planté leur tente, se sont installés, et se sont préparés au don de la Torah. Trois jours avant celui-ci, ils ont dû avoir un comportement particulièrement pur et raffiné. **Les six jours qui précèdent Chavouot sont donc comme des jours de fêtes,** lors desquels on ne dit pas Ta'hanoun.

Le lendemain de Chavouot, par contre, on reprend la récitation des Ta'hanoun.

Cependant, d'après de nombreux décisionnaires, on ne dit pas non plus de Ta'hanoun lors des six jours qui suivent Chavouot, car ces jours sont un prolongement de la fête. En effet, celui qui n'avait pas apporté les Korbanot (sacrifices) de la fête au Beth Hamikdash avait encore sept jours pour les apporter.

En pratique, la plupart des communautés ont l'habitude de **ne pas faire de Ta'hanoun jusqu'au 12 Sivan inclus, et de les reprendre le 13 Sivan.**

Toutefois, une discussion existe entre les décisionnaires concernant le 13 Sivan. Le Cha'aré Téhouva rapporte,

en effet, des opinions disant que ce jour-là, on ne fait pas Ta'hanoun. Et les habitudes diffèrent selon les communautés, **on agira comme le Chalia'h Tsibour** qui fait la Téfila ce jour-là : s'il les dit, on les dit. Sinon, non. Tout ceci n'est valable qu'en dehors d'Israël, où il y a un doute sur la date du don de la Torah : est-ce le premier jour de Yom Tov, ou le second ? En Israël, par contre, le premier jour de Chavouot est sans aucun doute celui du don de la Torah, et il faut donc dire Ta'hanoun le 13 Sivan.

Ainsi est l'habitude à Jérusalem. Toutefois, Rav Chlomo Zalman Auerbach dit que même en dehors d'Israël, il faudra dire Ta'hanoun le 13 Sivan. Car les jours de rattrapage des Korbanot se calculent par rapport à Israël.

Le 'Hazon Ich avait cependant l'habitude de reprendre les Ta'hanoun après Chavouot (et donc pendant les six jours où certains ne les disent pas).

En pratique, cette année, le premier jour de Chavouot tombe un dimanche.

Le lendemain, lundi, ce sera Isrou 'Hag (le lendemain de la fête) en Israël. En dehors d'Israël, ce sera le deuxième jour de Chavouot. Et dans les deux cas, on ne dira pas Ta'hanoun ce jour-là.

Mais dès mardi matin, ceux qui suivent le 'Hazon Ich reprendront les Ta'hanoun. La plupart des communautés, cependant, les reprendront le lundi 13 juin (ou le mardi 14 juin, pour ceux qui suivent l'opinion du Knesset Haguédola, qui ne disait pas Ta'hanoun jusqu'au 13 Sivan inclus).

Chacun agira comme sa communauté.



MICHNA

Pirké Avot, chapitre 5, Michna 3

Cette Michna nous dit que notre père Avraham a été éprouvé dix fois et a surmonté toutes ces épreuves, pour nous faire savoir à quel point son amour pour Hachem était grand.

La vie de chacun de nous comporte des épreuves. Celles-ci sont, pour nous, des **occasions de prouver notre amour pour Hachem.**

Au sujet des épreuves, on raconte qu'une fois, Rav Moché Lev de Sassov a aperçu un homme qui, en pleine rue, pleurait, criait, gesticulait. Il semblait désespéré. Le Rav s'est approché de lui, et lui a demandé ce qu'il se passait. L'homme a répondu : "J'ai perdu tout mon argent, dont une forte somme que j'avais empruntée pour acheter, à la foire, de la marchandise. J'ai cherché cet argent partout, mais il n'en reste plus aucune trace. Comment pourrais-je supporter une telle épreuve ? !" Puis il s'est évanoui.

Le Rav s'est penché à son oreille, et a crié : "Pourquoi t'es-tu évanoui ? Relève-toi ! Bientôt, on va te rendre ton argent ! C'est moi, Moché Lev, qui te parle ! Et je n'ai jamais dit de mensonges !" L'homme a ouvert les yeux, s'est progressivement rétabli, et a réussi à s'asseoir.

Pendant ce temps, Rav Moché Lev est resté à côté de lui, et lui répétait avec douceur que son argent allait lui être restitué.

Et effectivement, moins d'une heure plus tard, un homme tout essoufflé lui a rendu l'argent, qu'il avait retrouvé parmi les poubelles.

Suite en p4

KÉTOUVIM
HAGIOGRAPHES

Michlé, chapitre 14, verset 31

Dans ce Passouk, le roi Chlomo déclare : **"Quiconque qui vole le pauvre blasphème Celui qui l'a créé. Et celui qui fait grâce à l'indigent honore Hachem."**

Dans ce Passouk, le mot en hébreu utilisé pour parler du vol est "Ochék". Il désigne celui qui ne paye pas son salaire à un employé qui a travaillé chez lui, car il s' imagine pouvoir le retenir impunément, étant donné que son employé pauvre est trop faible pour revendiquer ses droits. Il se permet donc de retenir son salaire, et de lui dire : "Je t'ai déjà payé !", car il s' imagine qu'Hachem n'a pas les moyens de sauver cet homme. Car s'il n'a rien fait pour le sortir de sa pauvreté, il ne peut pas le protéger. Cette attitude est un **blasphème contre Hachem**. Par contre, celui qui fait grâce à l'indigent (en lui donnant de la Tsédaka sans attendre de travail en échange) honore Hachem, qui a créé cet indigent. Car il comprend qu'Hachem l'a presque missionné pour être Son intermédiaire pour soutenir cet indigent dans sa difficulté. Le Ralbag explique que celui qui fait grâce à l'indigent honore Hachem car il sait que l'indigent ne pourra jamais lui rendre l'argent qu'il lui a donné. Il se dit : "Hachem me le rendra !", car il sait qu'Hachem ne reste pas redevable. Et cela honore grandement Hachem. Le Malbim explique qu'Hachem n'a pas créé l'homme pour lui faire du mal. Il l'a **créé pour lui faire du bien**. Pour chaque créature, Hachem a aussi créé une subsistance. Les moyens par lesquels il pourra chasser les animaux, pêcher les poissons, cuisiner sa nourriture...

Tout ceci honore Hachem, qui a veillé à faire en sorte que les êtres vivants puissent avoir une **vie bonne et agréable**.

Parfois, cependant, certaines personnes ont des difficultés à se procurer leur subsistance, ou en sont même incapables. Alors Hachem fait en sorte que les riches aient envie d'aider les pauvres.

Ils se rencontreront. Le riche engagera le pauvre, car il a beaucoup de travail et a besoin de main d'œuvre. Et si l'indigent n'est même pas capable de travailler, il trouvera des gens qui ont envie de l'aider financièrement, sans qu'il ait besoin de fournir un travail en échange.

C'est pourquoi le roi Chlomo dit, au début du Passouk, que **Quiconque vole un pauvre blasphème Hachem**. Car c'est comme s'il disait qu'Hachem a créé cet homme pour son mal, sans avoir pensé à créer sa subsistance. Or il n'y a pas de plus grand blasphème que cela. Car Hachem ne crée personne pour son mal ! Il donne la vie, et aussi la subsistance. À l'inverse, celui qui donne gratuitement à l'indigent qui est incapable de travailler honore grandement Hachem. Car il prouve qu'Hachem ne crée personne pour lui faire du mal. Il crée chacun pour lui faire du bien.

Il comprend qu'une partie de son argent sert à aider l'indigent qui, lui aussi, a été créé par Hachem pour son bien.



NÉVIIM PROPHÈTES

Cette semaine, nous lisons une Haftara dans laquelle **Yirmiyahou plaide la cause des Bné Israël** devant Hachem.

Il dit à Hachem : "Pourquoi Te mets-Tu en colère sur le fait que les Bné Israël servent les idoles ? Ces dernières ne sont pas une concurrence ! Elles n'ont aucune utilité ! C'est comme si des enfants jouaient à la poupée ! Ça n'a aucune incidence sur Ta puissance !

Les **Bné Israël savent très bien que la puissance T'appartient**, et qu'en cas de difficulté, ils ne peuvent compter que sur Toi !

À la fin des temps, les peuples eux-mêmes viendront des confins de la terre, et déclareront que leurs ancêtres leur ont enseigné des mensonges, les ont éduqués à servir des dieux futiles, qui ne leur ont apporté aucun bien. Et ils se demanderont : "Comment des hommes peuvent-ils en venir à fabriquer des dieux, alors qu'ils ne sont, eux-mêmes, pas des dieux ?"

Renonce à Ton projet de destruction et d'exil concernant les Bné Israël !"

Mais Hachem lui répond : "Je suis en colère sur le fait qu'ils aient servi des idoles. Pas parce que cela aurait pu diminuer Ma puissance, mais parce que les idoles sont futiles et inutiles. Comment Mon peuple a-t-il pu se laisser aller à de telles bêtises ?

Concernant les autres peuples, Je suis prêt à attendre qu'à la fin des temps, ils reconnaissent la vanité des idoles. Mais concernant Mon peuple, Je ne suis pas prêt à attendre.

Je veux qu'il reconnaisse immédiatement la **toute-puissance divine**.

C'est pourquoi Je vais le frapper durement et le sanctionner, pour qu'il réalise la gravité d'avoir aussi stupidement échangé la vérité absolue contre du vent."

La Haftara continue par un beau Passouk, dans lequel Hachem dit : "**Béni sois l'homme qui met sa confiance en Hachem.**"

Selon le degré de confiance que nous mettons en Hachem, Hachem nous protège. Lorsque nous avons totalement confiance en Lui, nous n'avons rien à craindre. Nous ressemblons à un arbre bien enraciné, qui n'a pas à craindre les intempéries de la vie, car il est bien enraciné et ne sera donc pas déstabilisé.

Yirmiyahou prévient les Bné Israël que le **seul espoir qu'ils ont est Hachem** ; et que celui qui abandonne Hachem aura honte, car il a abandonné la source d'eau vive.

Puis il dit à Hachem : "**Guéris-moi et je serai guéri. Sauve-moi et je serai sauvé.** Car je clame que Tu me sauveras malgré les menaces que certains profèrent contre moi."

Le roi Tsidkiyahou, notamment, avait emprisonné Yirmiyahou, à cause de ses prophéties qui annonçaient la destruction du Beth Hamikdash.

Yirmiyahou était en danger. Mais il savait qu'Hachem le sauverait !

MICHNA SUITE

Suite de la Page 3

Les gens présents ont unanimement déclaré que le Rav avait fait un miracle. Mais celui-ci a répondu : "C'était normal qu'il retrouve son argent !

Lorsque je l'ai vu s'effondrer à terre, j'ai vu sur son visage qu'il était vraiment à deux doigts de la mort.

Et j'ai donc compris que si son argent était nécessaire à sa survie, il allait certainement le retrouver !

Le but de l'épreuve n'était pas de le tuer (Hachem a d'autres moyens de mener une personne à la mort), mais de voir s'il pouvait ou non supporter la perte de cet argent.

Et comme il ne pouvait vraiment pas la supporter, j'ai compris qu'il allait le retrouver. Et je lui ai donc promis cela."



HISTOIRE

Il est connu que le **Gaon de Vilna a choisi de vivre volontairement une période d'exil**. Il allait de ville en ville, de village en village. Il ne déclinait pas son identité, vivait parmi les pauvres et subissait souvent des affronts ou autres difficultés.

Un jour, ses pas le menèrent vers une petite ville de Russie, alors qu'il y avait un mariage.

Tout le monde était invité, comme c'était l'habitude à l'époque. Le Gaon de Vilna a suivi la foule qui allait au mariage, et a pris place à la table réservée aux pauvres.

Au milieu du repas, on s'est aperçu qu'un objet de valeur avait disparu de la table familiale. Et évidemment, les soupçons se sont portés sur le seul étranger, que personne ne connaissait...

Un homme, sûr d'avoir trouvé le coupable, s'approcha du Gaon de Vilna, et lui ordonna de rendre immédiatement ce qu'il avait pris. Le Gaon de Vilna ne répondit rien. L'homme réitéra sa demande, encore plus fort ; mais le Gaon continua à garder le silence...

Un autre hôte se mêla à la conversation, et dit à l'homme qui avait crié : "Ne vous inquiétez pas ! Je sais comment le faire parler !" Il attrapa le Gaon par le bras, l'amena de force à la table d'honneur, et le fit asseoir à côté du marié. Et de là, il s'écria : "Je vous demande, en présence du marié, de rendre ce que vous avez volé !" Mais le Gaon

de Vilna restait silencieux.

À plusieurs reprises, l'homme répéta sa demande en criant ; et le Gaon de Vilna gardait le silence...

À un moment, l'un des invités, violent de nature et que le mutisme du Gaon exaspérait, s'approcha de lui. Il ouvrit une porte se trouvant près de la table d'honneur ; et, d'un immense coup de pied, jeta le Gaon dehors, sous les rires de l'assistance...

Le Gaon de Vilna raconta plus tard qu'à ce moment-là, il s'est retourné, et a constaté que le jeune 'Hatan riait aussi. Sa première pensée a alors été : "Puisque j'ai causé la joie du 'Hatan, tout cela en valait la peine !"

Lorsque le Gaon a raconté cette histoire, quelqu'un lui a demandé pourquoi il s'était tu, au lieu de clamer son innocence !

Sa réponse est époustouflante :

"Si j'avais rejeté cette accusation, on aurait orienté les soupçons vers le vrai voleur. Et j'ai considéré que c'était une forme de Lachon Hara'. C'est pourquoi j'ai préféré garder le silence."

Combien de leçons extraordinaires pouvons-nous tirer de cette histoire !

Chabbath chalom.

CHMIRAT HALACHONE
en histoire

Le Rambam nous enseigne : "Parler avec excès de choses dénuées de sens peut conduire à parler négativement des autres." (Michné Torah, Hilkhot Toumat Tsara'at 16 :10)

LE CAS
DE LA SEMAINE

'Hanna s'apprête à révéler à Dina un secret sans importance que Dvora lui a confié.

QUESTION

'Hanna peut-elle révéler le secret de Dvora à Dina ?



Réponse

'Hanna n'a pas le droit de révéler le secret de Dvora. Il est interdit de révéler des secrets qu'on nous a confiés, même si aucun préjudice ne peut en résulter.



Question

Monsieur Toutou est en voiture sur l'autoroute. Tout à coup, pour une raison inconnue, il perd le contrôle de son véhicule et entre brutalement en collision avec une voiture de la file d'à-côté, puis s'immobilise. Grâce à D.ieu, il sort de la voiture indemne, et court vérifier l'état du conducteur de la voiture dans laquelle il est entré.

Le conducteur, monsieur Fitoussi, a l'air en assez bon état, mais il souffre quand même de quelques blessures. Il appelle donc les secours qui arrivent rapidement et qui l'évacuent à l'hôpital. Une fois arrivé et après avoir fait une batterie d'examen pour s'assurer de sa bonne santé, le corps médical se rend compte qu'il est au bord d'un grave infarctus ; étant à l'hôpital, ils purent

grâce à D.ieu sauver sa vie.

La semaine d'après, une fois remis, monsieur Fitoussi se met en contact avec monsieur

Toutou pour qu'il lui règle ce que

l'assurance n'a pas prise en compte.

Mais c'est alors que Monsieur Toutou lui dit : "Je ne vous comprends pas, cet accident vous a sauvé la vie, vous voulez en plus que je vous paye pour cela !" Mais monsieur Fitoussi lui répond que l'heureux

et bon dénouement de cette histoire

ne le concerne pas, et que du moment qu'il

a endommagé son véhicule, il doit lui payer la valeur du dommage.



GUEMARA



Monsieur Toutou doit-il rembourser à monsieur Fitoussi les dommages causés par l'accident qui lui a sauvé la vie ?

A toi !



- Guemara Ména'hot 64a "Déitmar Chama Chetava" jusqu'à "Batar Ma'hchavto".
- Responsa Mekor 'Haïm chapitre 33 (la question) ainsi que "Ouve'hol Zot Niré Li Dépatour" jusqu'à "Oupatour Hamechaber". Puis, dans ce qu'il ramène au nom de Rav Chlomo Cohen : "Vegam Ma Déhevi Réaia" jusqu'à "Léchoum Tsad".

RÉPONSE

Selon le Mekor 'Haïm qui rapproche ce cas de celui qui a pêché pendant Chabbath (ce qui est interdit), et qui grâce à cela a sauvé un enfant de la noyade, il semblerait que Mr Toutou soit exempté de payer. Par contre, il rapporte l'opinion de Rav Chlomo Cohen, qui pense que dans un cas où le sauvetage n'a pas eu lieu au moment même du dommage, mais dans un deuxième temps, il est coupable. Alors dans notre cas aussi, Mr Toutou devra payer.

Sous la direction spirituelle du Rav Eliahou Uzan

Responsable de la publication : David Choukroun

Rédaction : Rav Eliahou Uzan, Rav El'anan Moche Smietanski, Alexandre Roseblum | Retranscription : Léa Marciano



Vous souhaitez dédicacer un numéro de Avot Oubanim : 04 86 11 93 97

Pour tous renseignements : ☎ 01 77 50 22 31 📞 +972 54 679 75 77 ✉ avotoubanim@torah-box.com